



ASH/22-922-23 du 21/03/2022

**RECRUTEMENT DE "PROFESSEURS RESSOURCES" ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - RESEAUX D'ETABLISSEMENTS NON POURVUS**

Références : Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance - Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au Cappei - Circulaire n° 2019-008 du 5 juin 2019 pour une École inclusive

Destinataires : Établissements publics du 2nd degré - IA-DASEN - Inspecteurs de l'Éducation nationale du 1er et du 2nd degrés et chargés de ASH, IA-IPR - Professeurs titulaires du Cappei enseignant en collèges et lycées d'enseignement public

Dossier suivi par : Mme MALLURET, conseillère technique de région académique ASH - M. ESPOSITO, chargé de mission formation - innovation, coordinateur du RAPR - Tel : 06 25 32 86 46

La loi du 28 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

La certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) commune aux enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés vise à les former aux pratiques de l'éducation inclusive. Ces certifications confortent les compétences de certains professeurs dans leurs missions d'enseignement et les mettent en position d'être des "personnes ressources" pour les équipes pédagogiques et éducatives.

Construire l'École inclusive conduit toutes les équipes enseignantes à proposer collectivement des aménagements ou adaptations pédagogiques afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers de tous les élèves. Afin d'accompagner les professeurs dans cette démarche, un réseau académique de "professeurs ressources" est créé. Ceux-ci assurent par une présence de proximité, des missions de conseil et d'accompagnement pédagogique au sein d'un réseau d'établissements. Ils contribuent à la mise en œuvre de communautés d'apprentissage et accompagnent les équipes pédagogiques, sous forme de conseils, d'aides méthodologiques et pédagogiques.

Ce réseau se déploie sur chacun des réseaux d'écoles et d'établissements. Un appel à candidatures est lancé pour les réseaux suivants qui sont à pourvoir :

- La Crau - 13
- La Nerthe - 13
- Marseille Collines - 13
- Ventoux - 84

Les enseignants, les enseignantes titulaires du Cappei, qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche, doivent retourner la fiche ci-jointe dûment complétée et recouverte des avis mentionnés, à la mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (Miraep), Eric ESPOSITO :

[ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr) **dans les 3 semaines suivant la parution de ce bulletin académique.**

Une fiche repère précisant les missions du "professeur ressources" est également jointe.

A l'issue de l'analyse des candidatures, les "professeurs ressources" retenus en seront informés et bénéficieront d'actions de formation au cours de l'année scolaire et une indemnité de mission particulière (IMP) leur sera attribuée en fonction des missions réalisées.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



NOM		Prénom	NOM de jeune fille
M. Mme Mlle			
Adresse mail académique			Téléphone
Formations suivies concernant les EBEP			
Certifications			
Discipline	Adresse professionnelle	Noms des supérieurs hiérarchiques	
		Chef d'établissement	
		Inspecteur de discipline	

**Compétences** : Quelles sont vos connaissances / compétences au regard de l'École inclusive et la scolarisation des EBEP ?

**Expérience professionnelle** : Êtes-vous engagé dans un travail d'équipe ou dans une activité en lien avec la scolarisation des EBEP au sein de votre établissement ?

Avez-vous assuré ou assurez-vous une/des mission(s) professionnelle(s) en dehors de votre temps d'enseignement (chargé de mission, formateur...) ?

**Motivation** : Donnez en quelques lignes les raisons qui motivent votre candidature.

Avis du chef d'établissement :

Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

Avis de l'inspecteur de discipline / IEN ASH :

Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_